

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1271-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 30 mai 2022, le Règlement numéro 1271-1 amendant le Règlement numéro 1271 établissant un programme de rénovation des façades à l'égard du secteur centre-ville de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE le règlement numéro 1271-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce premier jour du mois de juin deux mille vingt-deux

La greffière,



Karine Simard, avocate